

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Etablissement Public de l'Etat à caractère administratif

73 avenue de Paris

94160 Saint-Mandé

Code T.V.A. de l'IGN : FR18180067019

Représenté par M. Sébastien SORIANO, Directeur général de l'IGN,
nommé par décret du 3 janvier 2025 (JORF n°0003 du 4 janvier 2025)

LETTRE DE CONSULTATION

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES AUTONOME SUR GEODATA PARIS

GBM 26019

Date limite de réception des offres : **mardi 30 juin 2026 à 17h30**

Dossier de consultation des entreprises :

Le Dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- La présente lettre de consultation
- L'Acte d'engagement (formulaire ATTR11)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Renseignements complémentaires sur les documents de la consultation :

Les candidats peuvent transmettre leurs questions via la plateforme des achats de l'Etat :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les réponses aux questions des candidats sur les documents de la consultation seront envoyées à l'ensemble des candidats **deux (2) jours ouvrés au plus tard avant la date limite de remise des offres**, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la mise en place d'un système de contrôle d'accès autonome sur Geodata Paris.

LIEU D'EXECUTION

Géodata Paris, 6-8 avenue Blaise Pascal, Cité Descartes-Champs-sur-Marne, 77455 Champs-sur-Marne.

CARACTERISTIQUE DE LA PROCEDURE

1- Procédure de passation

Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application des articles L. 2122-1, R. 2122-1, R. 2122-8 à R. 2122-9-1 du Code de la commande publique.

2- Forme du marché

Il s'agit d'un marché public de travaux.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un marché ordinaire.

Le marché est conclu sans montant minimum avec un montant maximum inférieur à 100 000€ HT comme le prévoit l'article R2122-8 du code de la commande publique.

3- Allotissement

Le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement. La dévolution en lots séparés risquerait de rendre techniquement difficile l'exécution de la prestation.

4- Durée du marché

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au délai de parfait achèvement des travaux.

5- Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

6- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de soixante (60) jours à compter de la date limite de remise des offres.

7- Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés publics européens (CPV) est :

Code	Libellé
45233292-2	Installation de dispositifs de sécurité

8- Transmission des offres

Les offres doivent être déposés **exclusivement par voie électronique** via la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'Etat (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

9- Contenu des offres

- L'acte d'engagement dûment renseigné et signé (formulaire ATTRI1)
- L'annexe financière « Décomposition du prix Global et Forfaitaire (DPGF) » conçue par l'entreprise soumissionnaire dûment complétée et signée
- Un mémoire technique (**5 pages maximum**) dûment renseigné, comprenant les informations suivantes :
 - une présentation de l'entreprise ;
 - l'organisation de l'équipe (nombre, qualifications, modalités de gestion du personnel) ;
 - les moyens matériels mis en place pour le marché ;
 - le mode opératoire de réalisation des prestations précisant la méthodologie d'intervention, notamment les délais d'exécution proposés par le candidat au regard des exigences fixées par l'IGN à l'article 1.5 du CCP, planning.

10- Visite du lieu d'exécution des prestations

Pour les candidats qui souhaitent visiter le lieu d'exécution des prestations **avant la date limite de remise des offres**, ils peuvent contacter directement Geodata Paris via l'adresse suivante laurent.bonfiglioli@geodata-paris.fr (adresse en copie planif@geodata-paris.fr)

JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué en fonction des critères énoncés ci-dessous pondérés de la façon suivante :

CRITERES	Pondération
VALEUR TECHNIQUE	60
PRIX Prix de la prestation apprécié au regard de l'annexe financière conçue par l'entreprise soumissionnaire « Décomposition du prix Global et Forfaitaire (DPGF) »	40

TOTAL	100 points
--------------	-------------------

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

1- Documents à produire

- Une attestation d'assurance permettant de garantir la responsabilité civile professionnelle

2- Signature et notification du marché

Les règles d'usage de la signature électronique sont fixées dans l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

Pour plus de renseignements sur la signature électronique : <https://www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/pilotage-de-lentreprise/dematerialisation-des-documents/la-signature>

A défaut, la signature du marché peut être manuscrite à condition de produire un original.

L'acheteur utilisera le formulaire ATTRI1 (acte d'engagement) signé du soumissionnaire pour l'attribution du marché.

Les pièces contractuelles du marché seront adressées à l'attributaire par courrier électronique via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE). L'Accusé réception du courrier vaut notification officielle du marché.

INFORMATION AUX CANDIDATS NON RETENUS

En application des articles R2181-1 et R2181-3 à R2181-4 du code de la commande publique, l'acheteur communique à tout candidat écarté les motifs du rejet de son offre.